



ParcourSup

Dépôt d'une proposition de loi pour l'abroger

Jérôme LEGAVRE Député LFI-Nupes

Communiqué du 12 juin 2023

Le ministre de l'Education nationale Pap Ndiaye a annoncé, le 1^{er} juin, que 300 000 candidats n'avaient pas reçu de réponse positive à leurs vœux sur ParcourSup. A quelques jours des épreuves du baccalauréat, ces candidats vivent dans l'angoisse.

De 2018 à 2022, 356 416 candidats bacheliers n'ont reçu aucune proposition d'admission dans l'enseignement supérieur via ParcourSup, ou ont quitté la plateforme sans en accepter une. En 2022, 125 424 candidats sur 936 000 n'ont reçu aucune proposition.

Ce bilan est désastreux. Pourtant le ministre osait affirmer, lors d'une audition le 4 avril : la plateforme « s'améliore d'année en année ».

De plus, non seulement cette sélection entrave l'accès à l'université pour un grand nombre de lycéens, mais elle favorise également le secteur privé - qui compte plus de 40% des formations présentes sur la plateforme. Des publicités envahissent les transports en commun et les réseaux sociaux pour promouvoir des écoles privées onéreuses destinées aux « déçus de ParcourSup ». En outre, ParcourSup a créé l'opportunité d'un marché florissant pour les officines privées de l'orientation et de la formation.

Cette machine à broyer l'avenir a des conséquences très concrètes. Les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social par exemple, sont nombreux à dénoncer le rôle de ParcourSup dans l'effondrement du nombre d'étudiants se préparant aux métiers de ces deux filières.

Face à cette situation inacceptable, il est urgent d'agir. ParcourSup, instauré en 2018, a anéanti une conquête démocratique majeure : le droit pour chaque bachelier, en tant que détenteur du premier grade universitaire, de s'inscrire dans la filière de son choix dans l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi je présenterai une proposition de loi visant à abroger ParcourSup, à rétablir pleinement le droit pour chaque bachelier d'accéder à la formation de son choix dans l'enseignement supérieur. Cette proposition de loi sera présentée le jeudi 15 juin 2023 à 11h30, en salle des conférences de l'Assemblée nationale.

CONFERENCE DE PRESSE

JEUDI 15 JUIN À 11H30

SALLE DES CONFÉRENCES DE PRESSE - ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTACT : jerome.legavre@assemblee-nationale.fr

Relations presse : 06.62.82.01.53



@LEGAVREJEROME

